

# L'Avenir Ensemble

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

N°27- JUIN 2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**VÉHICULES  
ÉLECTRIQUES**

INSTALLATION DE  
BORNES DE RECHARGE

**MUTUALISATION**

BANQUE DE MATÉRIEL

**PISCINE**

PROJET DE RÉHABILITATION  
DE LA PISCINE DE MUTZIG

# LES BRÈVES

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Nouvel élu : Christian Metzger

M. Thomas SCHAEFFER a démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal de la Commune de Duttlenheim. Il perd corrélativement son mandat de délégué communautaire.

Le siège, devenu ainsi vacant, a été attribué à **M. Christian METZGER**, Conseiller Municipal de la Commune de Duttlenheim.

Le Conseil Communautaire est composé de 43 membres titulaires et de 4 membres suppléants.

Retrouvez l'ensemble des élus de votre commune sur :  
[www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr)



## VÉLO-TOUR

17<sup>e</sup> édition le 22 septembre 2019

La 17<sup>e</sup> édition du Vélo-Tour de la Communauté de Communes aura lieu le **dimanche 22 septembre 2019 à partir de 8h30**.

A cette occasion, le SDEA proposera une journée « *Portes Ouvertes* » des stations d'épuration du territoire (Molsheim & Ernolsheim-Bruche).



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### « Un Territoire, des Hommes : une ambition partagée »

Un ouvrage qui retrace la naissance, l'histoire et le développement de notre territoire. Exposant ainsi comment notre structure intercommunale est devenue, en 20 ans, une entité élaborée collectivement grâce à la réunion de nos communes.

**Points de vente dans les établissements publics tels que les Mairies des 18 communes, l'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig et la Communauté de Communes.**

**Tarif : 25 €**

Le paiement devra s'effectuer uniquement par chèque.



Livre de 144 pages - Format 21,5 x 30,5 cm  
Couverture cartonnée  
au prix de 25 € (règlement par chèque uniquement)



Communauté de Communes de  
la Région de MOLSHEIM-MUTZIG  
2 route Ecospace - B.P 93077  
67125 MOLSHEIM Cedex

Tél : 03.88.49.82.58 - Fax : 03.88.49.38.14

Mail : [secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr](mailto:secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr)

Web : [www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr)

**Horaires d'ouverture :**

du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Directeur de la Publication :** Gilbert ROTH

**Rédaction :** Personnel de la Communauté de Communes

**Photos et visuels :** Communauté de Communes, Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig, Christophe HAMM - Photographe, Club Passion Photo Molsheim, Association Fort de Mutzig, Bugatti SAS et documents remis

**Mise en page & impression :** Imprimerie Chrüss Molsheim

**Dépôt légal à parution**

*"Accompagner les Communes,  
agir pour la qualité de vie"*

**Communes membres de la Communauté de Communes :**

Altorf - Avolsheim - Dachstein - Dinsheim/Bruche -  
Dorlisheim - Duppigheim - Duttlenheim - Ergersheim -  
Ernolsheim/Bruche - Gresswiller - Heiligenberg - Molsheim  
- Mutzig - Niederhaslach - Oberhaslach - Soultz-les-Bains -  
Still - Wolxheim

- Page 2 Les Brèves
- Page 3 Editorial
- Page 4 Déploiement de la fibre optique
- Page 5 Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Page 6 G.E.M.A.P.I. : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
L'entretien des cours d'eau : obligations des riverains
- Page 7 La prévention des inondations : les actions individuelles essentielles
- Page 8 Banque de matériel intercommunale
- Page 9 Mutualisation des systèmes d'impression  
Futurs projets de mutualisation : des réflexions en cours
- Page 10 Initiative Bruche-Mossig-Piémont : un soutien pour l'entrepreneuriat  
Zone d'activités : les projets en cours
- Page 11 PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural  
Création de liaisons cyclables sur le territoire
- Page 12 Le Relais Assistants Maternels : un lieu d'écoute, de partage et d'échanges
- Page 13 Piscine couverte de Mutzig : projet de réhabilitation
- Page 14 Camping-car : deux nouvelles aires sur le territoire  
Sentier sensoriel à Oberhaslach : Sens'Hasel
- Page 15 Fort de Mutzig – Feste Wilhem II : projet d'acquisition  
Rallye Vosges Festival du 22 au 24 août
- Page 16 Bugatti, 110 ans de passion

## Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig



Nous avons fêté les 20 ans de notre collectivité en 2018. Le choix des compétences partagées nous a permis de poser les bases solides d'un fonctionnement intercommunal et de mener un travail sérieux, aussi bien sur la gestion de l'eau et de l'assainissement, que sur les pistes cyclables, les zones d'activité ou encore nos piscines.



Depuis 12 ans, nous n'avons pas augmenté nos prélèvements sur la fiscalité locale.

Les contraintes budgétaires étant plus fortes, nous explorons d'autres échelles de travail :

### ➤ en élargissant le territoire :

- le pôle d'équilibre territorial rural  
En nous regroupant avec la cc mossig-vignoble et la cc de la vallée de la bruche, nous travaillons plus efficacement – et si possible pour moins cher – sur des dossiers complexes qui ne pourraient être traités de façon isolée. Je pense par exemple au plan climat.
- le syndicat de la gestion des inondations de la bruche et de ses affluents  
Nous travaillons avec l'eurométropole et le sdea, qui représente la cc de la vallée de la bruche et celle de la mossig-vignoble, sur l'ensemble du bassin versant, afin d'identifier conjointement les actions les plus pertinentes et cohérentes.

### ➤ a une échelle plus réduite :

- la mutualisation  
Nous avons décidé de regrouper certaines commandes de matériels et de produits ou encore de gérer, ensemble, nos moyens informatiques. Cette échelle permet de réelles économies, tout en gardant souplesse et réactivité.

Dans les années à venir, l'eau et l'assainissement nécessiteront une attention toute particulière. En effet, il s'agit d'une part de garantir le service attendu et d'autre part de contenir le budget, qui nécessitera une mise à niveau progressive.

La rénovation de la piscine de mutzig, le développement du réseau de pistes cyclables reliant nos communes, le fort de mutzig et la construction d'un bâtiment destiné à accueillir les associations locales d'aide aux personnes constituent les principaux projets de notre territoire.

Enfin, nous devons réfléchir à une nouvelle forme de solidarité entre les communes membres : le plaisir et la fierté que nous avons d'être ensemble doivent pouvoir se concrétiser au travers d'actions, qui demeuraient irréalisables dans certaines communes, en raison de leur taille ou de leur moyen.

Soyez assuré que la bonne utilisation de votre argent reste la priorité de tous, avec pour fil conducteur un développement dynamique, harmonieux et solidaire de notre territoire.

# DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Afin de lutter contre la fracture numérique et dans le cadre du **Plan France Très Haut Débit**, les communes dépourvues d'une connexion Très Haut Débit (THD) ont été ou vont être prioritairement connectées à la fibre optique. Les communes d'Avolsheim et Wolxheim sont raccordées en ce début d'année 2019. Les communes de Heiligenberg, Niederhaslach, Oberhaslach et Still le seront d'ici à fin 2021.

## Les communes concernées

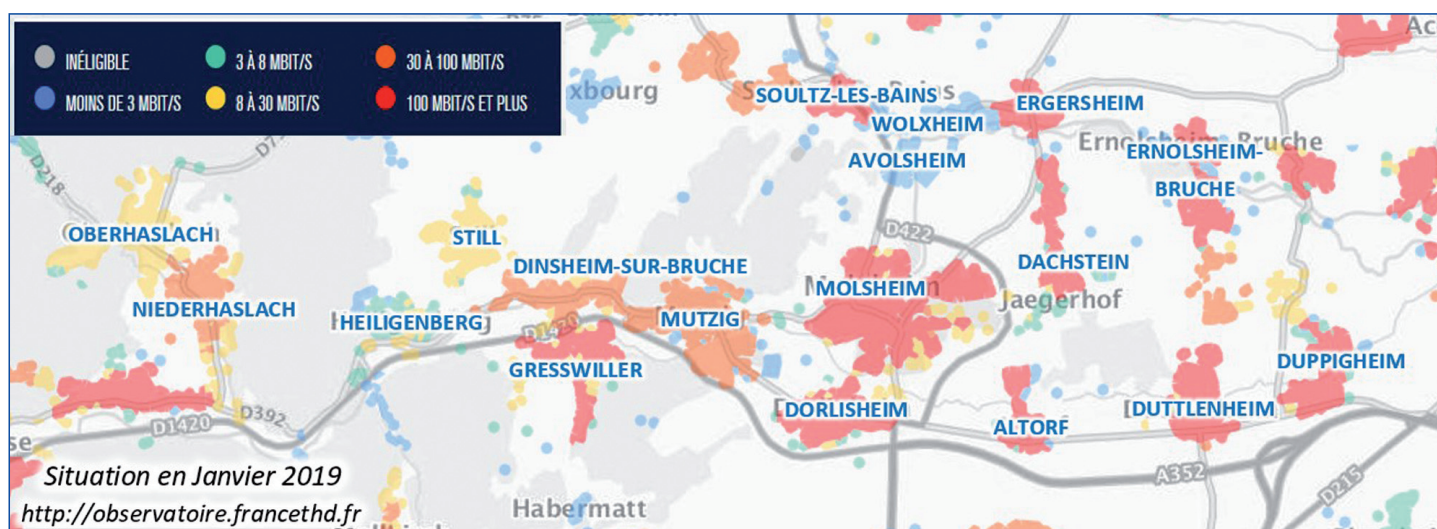
Notre Communauté de Communes est composée de 18 communes qui, par le passé, n'ont pas toutes fait le même choix. Dans les années 1990, certaines ont choisi le **câble** via *Est vidéocommunication*, devenu *Numéricable* puis *SFR*, et sont aujourd'hui déjà labellisées Très Haut Débit avec un débit supérieur à 30 Mbps. 12 communes sont dans ce cas : Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-Bruche, Gresswiller, Molsheim, Mutzig et Soultz-les-Bains. Pour celles-ci, les modalités de passage à la fibre sont à l'étude, dans le but de raccourcir les délais de mise en œuvre annoncés.

Les 6 autres communes ont été raccordées par le biais d'une **connexion ADSL et ne disposent pas d'une connexion THD, elles sont donc directement impliquées par ce projet.** Avolsheim et Wolxheim ont été raccordées par *ROSACE* en début d'année 2019, Heiligenberg, Niederhaslach, Oberhaslach et Still le seront d'ici à fin 2021.

## Mise en œuvre technique et financière

La Région Grand Est porte le projet, en collaboration avec l'Europe, l'Etat, le Département du Bas-Rhin et notre Communauté de Communes qui y participent financièrement. Pour sa mise en œuvre technique, la Région a retenu le consortium d'entreprises *ROSACE* pour déployer un réseau 100% fibre optique offrant les meilleurs débits. Pour financer ce projet, une participation financière de **175€** par prise reste à charge des collectivités locales. **La Communauté de Communes a adopté cette compétence en 2014 dans le but de prendre en charge cette contribution.** Pour les **6 communes** raccordées d'ici à fin 2021, cela représente **3 316 prises** pour un montant de **580 300€**.

Toutes les informations utiles sur les éligibilités, les débits et les opérateurs présents sur votre commune sur :  
<https://www.rosace-fibre.fr/> et  
<https://observatoire.francethd.fr/>



# INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

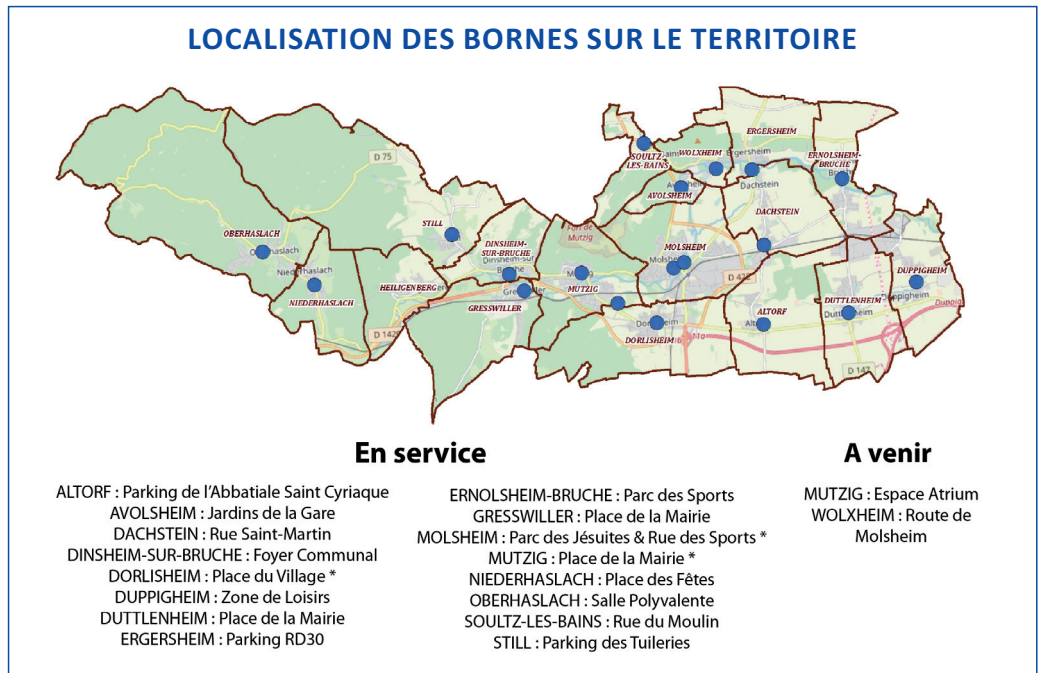
Afin d'agir pour la transition énergétique et d'encourager l'achat de véhicules électriques, la Communauté de Communes a décidé d'implanter plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) recommandant d'implanter une borne de recharge pour 3000 habitants, 13 bornes devaient à minima être installées pour couvrir efficacement le territoire de 40 000 habitants. Afin d'offrir un service optimal aux utilisateurs, la Communauté de Communes a fait le choix d'en installer 19. Le montant d'investissement du projet est d'environ 170 000 € HT. La démarche bénéficie d'une subvention à hauteur de 120.000 € HT du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre du dispositif

« *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* », porté par le Pays Bruche Mossig Piémont.

Les bornes sont implantées à proximité des commerces, centre-villes et zones d'intermodalité, afin que les usagers puissent allier la charge de leur véhicule avec leurs activités personnelles.

Ces bornes, dénommées SESAME et fabriquées en France, sont des bornes à charge accélérée de 22 kVA. Elles permettent de recharger sa voiture électrique en une durée limitée de 1h à 3h (*durée variable selon la capacité de la batterie et l'autonomie restante*). Chacune des



bornes permet à deux véhicules de charger en même temps.

## Pour pouvoir lancer la charge, il faut, au choix :

- S'identifier en présentant un badge (les utilisateurs réguliers peuvent faire une demande de badge (4,99 €) sur le site [www.freshmile.com](http://www.freshmile.com)).
- S'identifier directement en ligne depuis un smartphone en scannant le QRCode présent sur la borne. Le QRCode renvoie vers l'application **Freshmile**, qui permet de payer en ligne, puis de charger son véhicule, sans inscription préalable.

## Tarifs :

- Charge : ° Charge de 0 à 7 kW : 0,40€/15 minutes
- ° Charge de 7 à 22 kW : 1,00€/15 minutes
- Temps de branchement sans énergie délivrée :
  - ° Zones denses (Molsheim, Mutzig-centre et Dorlisheim) : 0,40 €/15 minutes
  - ° Zones non denses (tous les autres emplacements) : gratuit

## Bon à savoir

Après environ 50% du temps de recharge, la batterie est déjà à 80% de sa capacité de chargement.

Pour toute information :  
Hotline Freshmile :  
03 88 68 84 58  
(7j/7 – 24H/24)  
[www.freshmile.com](http://www.freshmile.com)  
[support@freshmile.com](mailto:support@freshmile.com)



Molsheim - Rue des Sports

## G.E.M.A.P.I. : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et en application de la loi MAPTAM\* du 27 janvier 2014, la Communauté de Communes exerce la compétence GEMAPI. La loi prévoit la création, sur l'ensemble d'un bassin versant, d'un syndicat unique rassemblant tous les partenaires. L'attribution de cette compétence à une collectivité ciblée permet dorénavant de structurer les actions dans ce domaine par une approche plus rationnelle des problèmes et une mise en œuvre plus pertinente des solutions.

Pour optimiser les actions, l'objectif est de créer un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (E.P.A.G.E.) sur l'ensemble des bassins versants de la Bruche et de la Mossig. L'E.P.A.G.E. regrouperait les collectivités suivantes : la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, l'Eurométropole de STRASBOURG et le S.D.E.A.. Les Communautés de Communes de la Mossig et du Vignoble, des Portes de ROSHEIM, du Pays de SAVERNE et de la Vallée de la Bruche ayant transféré cette compétence au SDEA, ces collectivités seront représentées par ce dernier.

**Les objectifs principaux de cette future structure sont les suivants :**

- diagnostic des enjeux du bassin versant : vulnérabilité aux inondations et état des milieux aquatiques,
- stratégie concertée pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- mise en œuvre d'actions adaptées au territoire pour répondre aux enjeux,
- échanges techniques entre les membres pour une meilleure coordination des actions,
- interlocuteur unique pour les partenaires et en appui aux Collectivités.

Des réflexions globales pourront être menées à l'échelle du bassin versant tant en période de crue qu'en période estivale, la sécheresse étant une problématique forte des professionnels agricoles.

Pour financer cette structure, l'Etat a instauré une « taxe GEMAPI » que la Communauté de Communes a choisi de ne pas prélever. En 2019, la fiscalité de la Communauté de Communes n'a pas augmenté pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive.



Inondations Commune de Duttlenheim - Février 1990

\* Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles

## L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU : OBLIGATIONS DES RIVERAINS

### A qui appartient les berges et le cours d'eau ?

D'après le Code de l'Environnement, le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives.

### En quoi consiste l'entretien d'un cours d'eau ?

D'après le Code de l'Environnement, l'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

### Qui est responsable de l'entretien des cours d'eau ?

D'après le Code de l'Environnement, les propriétaires sont les premiers responsables de l'entretien des cours d'eau non domaniaux desquels ils sont riverains.

**Conseil :** ne stockez pas de branchage à proximité des berges, cela peut créer des embâcles aggravant les crues.

Les dispositions législatives sont claires, la Communauté de Communes n'intervient pour l'entretien des cours d'eau que sur des propriétés foncières de la Communauté de Communes et de ses Communes membres.



## LA PRÉVENTION DES INONDATIONS : LES ACTIONS INDIVIDUELLES ESSENTIELLES

*La saturation des réseaux d'assainissement en cas de fortes pluies et d'orages est une source d'inquiétude pour bon nombre d'habitants du territoire. Il est possible de limiter ce phénomène en retenant une partie de l'eau de pluie sur son terrain. A l'échelle de notre territoire, si chaque foyer ne retenait qu' $1\text{ m}^3$  d'eau, l'impact de cette action serait déjà significatif en matière de lutte contre les inondations dues aux orages.*

### Comment récupérer l'eau sur son terrain ?

Vous pouvez, soit dévier une gouttière vers du gazon ou des espaces verts et laisser les eaux pluviales s'infiltrer, soit mettre en place une cuve de récupération d'eau de pluie. Les possibilités d'utilisation de l'eau de pluie sont multiples.

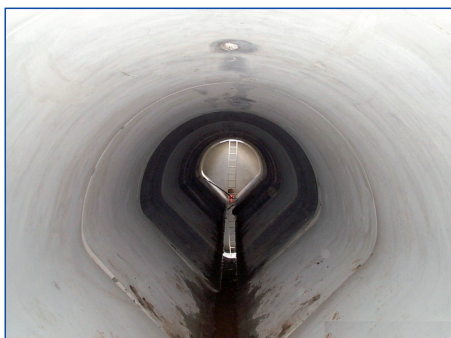
A titre d'exemple, vous avez besoin, à chaque fois, de :

- ➔ 17 litres/m<sup>2</sup> pour arroser votre jardin
- ➔ 120 litres d'eau pour faire fonctionner votre machine à laver
- ➔ 11 litres d'eau pour vos WC.



Récupérateurs d'eau de pluie

### Qu'est-ce qu'un bassin d'orage ?



Vue intérieure d'un bassin d'orage à Ernolsheim-Bruche

Un bassin d'orage sert, avant tout, à retenir les eaux pluviales excédentaires produites lors d'un orage. Mais c'est aussi un maillon important dans le processus d'épuration des eaux usées car il

permet de capter le premier flux de pollution. Cette eau pourra ensuite être traitée dans de bonnes conditions à la station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel des eaux épurées.

En amont des zones urbaines, les bassins de pluie collectent et restituent, à faible débit, l'eau stockée dans le milieu naturel et protègent ainsi les zones habitées. En milieu urbain, les bassins de pollution vont stocker tempo-

rairement les volumes excédentaires d'eaux polluées avant de les restituer vers la station d'épuration selon la capacité du réseau. Le bassin de pollution va donc permettre de temporiser les arrivées au niveau de la station d'épuration afin de garantir, en flux continu, le bon fonctionnement du traitement des eaux usées. Au-delà de son rôle de stockage temporaire des eaux, il va assumer des rôles secondaires liés au traitement des eaux usées.

Nous disposons de 27 bassins d'orage et de 9 bassins de pluie sur le territoire de notre intercommunalité, pour un volume total d'eau stocké de  $22.818\text{ m}^3$ . Toute eau retenue à la source soulagera le système d'assainissement composé des réseaux de collecte, de transit, des bassins d'orages et de la station d'épuration. Les actions individuelles de rétention ou d'infiltration à la parcelle contribueront chacune, pour leur part, au bon fonctionnement du système et par conséquent à la préservation et la protection du milieu naturel.

## BANQUE DE MATÉRIEL INTERCOMMUNALE

La banque de matériel, d'une surface d'environ 670 m<sup>2</sup>, a été installée à l'arrière du siège de la Communauté de Communes. L'ouverture du service a été effective au printemps 2018 après réception des premiers équipements.

La banque de matériel intercommunale est un service créé pour répondre aux besoins des Communes membres ainsi que des associations du territoire, **mais en aucun cas des particuliers**. Afin que les modalités de fonctionnement soient clairement identifiées par chaque utilisateur, deux règlements ont été rédigés, l'un pour les Communes, l'autre pour les associations.

Il est demandé aux Communes de désigner un référent qui pourra procéder à la réservation, en ligne, du matériel souhaité. La réception et le retour du matériel sont à la charge du locataire. Un constat à la prise en charge et au retour du matériel est établi. Le matériel doit bien évidemment être rapporté, nettoyé et en bon état. La Communauté de Communes assure le matériel en tous lieux et pour tous les utilisateurs, cependant les COM, les Associations et les associations doivent souscrire les autres assurances (responsabilité civile, assurances des personnes, de ses biens propres ou autres matériels loués).

### Pour les associations

Le matériel est mis à disposition pour les besoins propres des associations. En cas de fraude, l'association en question n'aura plus accès à la banque de matériel. Pour adhérer à la banque de matériel, l'association devra passer par le référent de sa Commune. La réception et le retour du matériel devront se faire en présence, à la fois, du locataire et du référent de la Commune.

### La réservation du matériel

Il convient tout d'abord de demander à la Communauté de Communes la création d'un identifiant pour le référent de la structure en question. L'accès à la plate-forme de réservation en ligne se fait via la page d'accueil du site communautaire : [www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr).



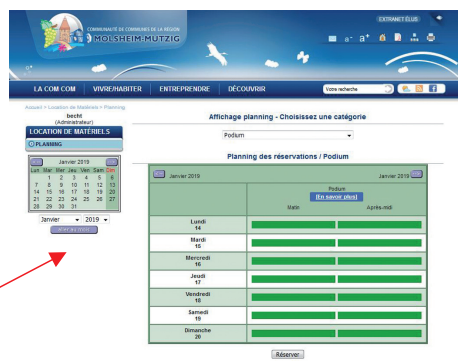
Serge STRUB, responsable de la Banque de Matériel Intercommunale

Dès lors, il sera possible de sélectionner les différents équipements et de vérifier leur disponibilité. Une demande de réservation pourra être effectuée aux dates souhaitées. Attention, chaque réservation en ligne est soumise au responsable de la banque de matériel pour validation.

La banque de matériel est, entre autres, constituée des équipements suivants :

- podium (6 x 8 m / 48 m<sup>2</sup>)
- barrières vauban, avec une remorque pour les déplacer,
- tables et bancs,
- sécheurs électriques
- tonnelles (3 x 4,5 m & 3 x 6 m)
- grilles d'exposition,
- radar pédagogique,
- balayeuse de désherbage de voirie,
- aspirateur à feuilles,
- broyeur de végétaux,
- feux tricolores de chantier,
- panneaux routiers,
- blocs « sécurité » pour les manifestations.

Cette liste a vocation à s'étoffer au fil des années.





# MUTUALISATION DES SYSTÈMES D'IMPRESSION

La Communauté de Communes a entrepris une réflexion portant sur la mutualisation des outils et matériels informatiques à l'échelle de notre territoire. Cette étude a permis d'identifier la mutualisation des solutions d'impression comme potentiellement intéressante. Un audit a relevé près de 100 matériels sous contrat sur 64 sites (mairies, écoles, ateliers...).

## Constitution d'un groupement de commandes

La Communauté de Communes, les Communes membres ainsi que le Sélect'om se sont regroupés au sein d'un groupement de commandes, piloté par la Communauté de Communes. Une consultation mutualisée a dès lors été lancée dans le but de retenir un prestataire commun.

Ce sont finalement 9 collectivités et 28 matériels qui ont été intégrés à la consultation car les dates d'échéance des contrats étaient proches. Les autres collectivités, dont l'échéance des contrats est plus lointaine, sont prolongées pour pouvoir être intégrées à une seconde procédure qui démarrera en janvier 2022 et qui devrait cette fois-ci concerner une centaine de copieurs pour la Communauté de Communes, les Communes ainsi que le Sélect'om.

Les objectifs de notre démarche ont tous été atteints :

- > **Accompagnement des communes**, le travail de consultation pour renouveler nos matériels d'impression n'est réalisé qu'une seule fois et profite à tous.



- > **Harmonisation des pratiques et renforcement de la mutualisation sur notre territoire**, par le biais d'un projet structurant et global.
- > **Réduction des coûts et mise à disposition d'un service de maintenance de qualité**, des économies d'échelle non négligeables sur les coûts de maintenance et d'équipement sont réalisées grâce au nombre conséquent de matériels commandés.

Sur ce dernier point, les gains estimés pour les 9 collectivités concernées par ce premier accord-cadre s'élèvent à près de **65.000 € HT** pour ces 4 années.

L'économie annuelle moyenne prévue, uniquement sur les dépenses de maintenance, s'élève à plus de **50%**, tout cela comparativement aux contrats précédemment en place au sein des collectivités concernées.

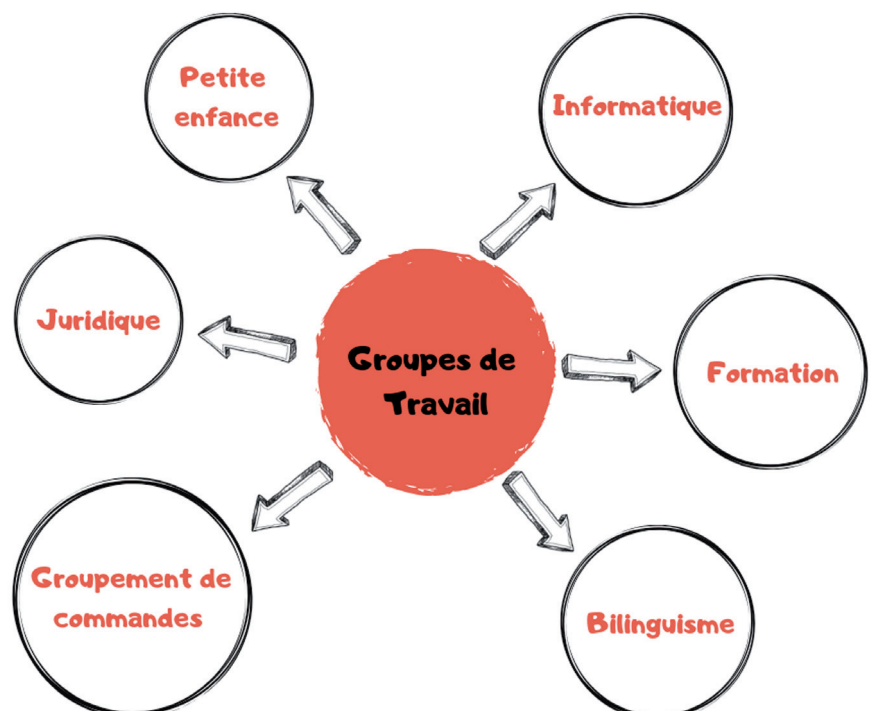
## FUTURS PROJETS DE MUTUALISATION : DES RÉFLEXIONS EN COURS

Forts du succès des actions menées en matière de mutualisation, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité mener de nouvelles réflexions. L'objectif est de faire des propositions sur de nouvelles thématiques qui pourraient être retenues au titre de la mutualisation.

Pour ce faire, 6 groupes de travail ont été créés :

- « Groupement de commandes »
- « Juridique »
- « Petite Enfance »
- « Informatique »
- « Formation »
- « Bilinguisme »

Les pistes de réflexion seront prochainement présentées lors d'une commission réunie du Conseil Communautaire.



## INITIATIVE BRUCHE-MOSSIG-PIÉMONT : UN SOUTIEN POUR L'ENTREPRENARIAT

*Initiative Bruche-Mossig-Piémont est une association sans but lucratif qui accompagne les créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprises dans la réalisation de leur projet. La Communauté de Communes a décidé, dans le cadre de sa compétence « Développement économique », de soutenir cette plate-forme à hauteur de 30.000 €.*

L'association se mobilise avec ses partenaires pour la création de richesse et d'emplois sur les territoires en aidant à la validation des projets, en facilitant l'accès au financement bancaire, en contribuant à la pérennité des entreprises et en mettant en réseau les chefs d'entreprises. Tous les services sont gratuits et les financements sans intérêts.

La plate-forme dispose de plusieurs outils financiers : le prêt d'honneur Création/Reprise, le prêt Croissance et le prêt Initiative Remarquable. L'objectif poursuivi est de conforter les fonds propres du porteur et donner de la crédibilité aux projets. L'association propose également un accompagnement post-crédation : le suivi Technique, le Parrainage ou encore le Club Créateur. Le but est d'aider à

la pérennisation de l'entreprise, stimuler l'entrepreneur et surtout rompre son isolement.

Depuis 2015, sur le territoire de la Communauté de Communes, l'association comptabilise :

- 285.250 € de prêts d'honneur pour 31 projets,
- 1.974.500 € de prêts bancaires mobilisés,
- 65 emplois créés ou maintenus sur le territoire.

**Afin de développer son action, la Communauté de Communes subventionne la plate-forme à hauteur de 30.000 € en 2019.**

Pour plus d'informations :  
<http://www.initiative-bmp.fr/>



## ZONE D'ACTIVITÉS : LES PROJETS EN COURS

### Zone d'activités « ACTIVEUM »

Le permis d'aménager de l'extension de la zone a été déposé et permettra l'installation de l'entreprise **SERMES**. Cette société propose des services autour de quatre centres de compétences : les fils et câbles, la motorisation, l'éclairage, l'appareillage et les systèmes industriels. Ces systèmes et services associés sont destinés à une clientèle industrielle et tertiaire. Par ailleurs, la Communauté de Communes disposera d'une réserve de 3 ha sur cette zone pour de futurs projets.

**L&L PRODUCTS**, leader mondial pour la sous-traitance automobile de pièces en polymères va doubler sa surface !

Le site couvre actuellement 10 000 m<sup>2</sup> et les nouveaux bâtiments s'étaleront sur une surface de 8 500 m<sup>2</sup>. Les investissements s'élèvent à plus de 10 millions d'euros et seront finalisés en 2021. Au programme : la création d'un nouveau centre R&D de 1000m<sup>2</sup>, l'agrandissement de la zone de production afin d'augmenter le nombre de presses à injecter, la centralisation des bâtiments logistiques, la construction d'un nouveau restaurant d'entreprise et la réfection de tous les bureaux. Ces projets ont reçu le soutien de la Région Grand Est et généreront des créations d'emplois en production, logistique et recherche et développement.



### Zone d'activités « ATRIUM »

Un projet d'extension de la zone d'activités « ATRIUM » est programmé par la Communauté de Communes. Pour ce faire, une procédure de **Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.)** a été lancée. Différents projets d'implantation, dans cette nouvelle zone artisanale, sont à l'étude, dont une nouvelle déchèterie.

### Zone d'activités « ECOPARC »

La société MERCK MILLIPORE souhaite externaliser une partie de son stockage afin de créer une unité de production sur son site. Pour ce faire, elle a confié la partie logistique correspondante aux **ROUTIERS DE L'EST**. Cette dernière implantera son nouveau site de stockage sur un terrain de 247,50 ares situé dans la zone « ECOPARC », entre les Sociétés PELIPAL et DISTEL.



### Commune de Dachstein

La société **GRAF** souhaite étendre son site situé sur la Commune de Dachstein.

La Communauté de Communes accompagne cette société dans le montage des dossiers visant à la préservation de la biodiversité du site.



## P.E.T.R. : PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

*La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), a créé un nouvel outil du développement local : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Le Syndicat Mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Bruche-Mossig a engagé sa transformation en P.E.T.R. pour poursuivre la politique de développement, initiée par le Pays Bruche-Mossig-Piémont.*

Le P.E.T.R. reprendra l'animation économique du territoire, la gestion de la pépinière Tremplin Entreprises et la politique de transition énergétique, notamment le conseil aux particuliers avec l'Espace Info Energie. La structure continuera de porter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Bruche-Mossig, pour le compte des Communautés de Communes de *la Vallée de la BRUCHE*, de *la Région de MOLSHEIM-MUTZIG* et de *la MOSSIG et du VIGNOBLE*.

Le P.E.T.R. est fondé sur l'ambition de promouvoir l'organisation d'un espace de développement aux portes de l'Eurométropole de Strasbourg et de relever le défi de l'organisation spatiale et de l'aménagement durable de ce territoire. Son action s'inscrit en complémentarité avec celle de ses membres, dans le respect des compétences et attributions que ces derniers lui ont dévolues.

C'est dans cet esprit que les 3 Communautés de Communes ont délégué au syndicat l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) rendu obligatoire par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Il doit définir la manière dont notre territoire s'organisera pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, diminuer et décarboner sa consommation énergétique, développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.

Pour le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) aussi bien que pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les habitants du territoire seront conviés à participer aux débats courant de l'année 2019.

## CRÉATION DE LIAISONS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE

### Gare de Molsheim

La suppression du passage à niveau de la gare de MOLSHEIM a engendré une réorganisation complète des voies de circulation autour de la gare. Une piste cyclable sous la trémie en cours de réalisation sera aménagée. De plus, le Conseil Communautaire a souhaité prolonger cette liaison cyclable vers le centre-ville, jusqu'au lycée Camille Schneider. Le projet comprenant un ouvrage de franchissement de la Bruche et un autre du Canal Coulaux a été estimé à 785.000 € H.T..



*La piste cyclable sera prolongée en direction du lycée Camille Schneider*

### Projet de liaison cyclable DINSHEIM-SUR-BRUCHE / STILL/HEILIGENBERG

Les travaux de réalisation d'une liaison cyclable débiteront à l'automne 2019 pour relier les communes de Dinsheim-sur-Bruche, Still et Heiligenberg. Les travaux consisteront à utiliser l'accotement des routes départementales 392 et 118 pour aménager une voie

cyclable en site propre. Ce projet nécessitera la mise en place de deux passerelles permettant le franchissement du *Stillbach*.

Pour des raisons de sécurité, le Conseil Départemental du Bas-Rhin procédera à la création d'un carrefour giratoire à la jonction des deux routes départementales concernées.

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS : UN LIEU D'ÉCOUTE, DE PARTAGE ET D'ÉCHANGES



Le R.A.M. « le petit Nid », en partenariat avec la CAF du Bas-Rhin et la Communauté de Communes, organise, dans le cadre de ses missions et de son projet de soutien à la parentalité : des conférences, des temps de formation et de rencontres à destination des parents et des assistants maternels du territoire.

## Les ateliers Filliozat « accueil et écoute des émotions » & « technique d'écoute empathique »

Suite à la conférence d'Isabelle FILLIOZAT fin 2017, des ateliers ont été organisés dans le cadre des actions de soutien à la parentalité : 125 personnes (parents et professionnels) ont suivi les ateliers « *accueil et écoute des émotions* » et 52 personnes ont décidé de poursuivre avec l'atelier « *technique d'écoute empathique* ».

Animés par Stéphanie DUHOUX de « l'association européenne de la parentalité positive », ces ateliers proposent aux parents et professionnels de la petite enfance de découvrir des techniques à la fois accessibles, concrètes et pratiques, pour gérer les réactions émotionnelles des enfants avec pertinence, douceur et efficacité.

Une nouvelle session de formation, pour ces ateliers, sera proposée entre septembre et novembre 2019, n'hésitez pas à contacter le RAM pour de plus amples renseignements !

## Ateliers d'éveil et d'échange destinés aux parents et à leurs enfants de - de 3 ans

Le dernier mercredi du mois de 9h à 11h (sans inscription) hors vacances scolaires.

## A vos agendas !

**Conférence « Parle-moi autrement, je ferai autrement ! »** ou comment communiquer avec les enfants qui sortent de notre cadre.

Animée par Bénédicte Valette d'Osia

Jeudi 27 Juin 2019 à 20h, Hôtel de la Monnaie, à Molsheim (inscription sur <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>)



Isabelle FILLIOZAT et l'équipe du RAM



Atelier avec les enfants au RAM

## Ateliers parents et professionnels

- 2 nouvelles sessions « Accueil et écoute des émotions » et « Technique d'écoute empathique » au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 (dates disponibles sur le site du RAM en juillet).
- En 2020, intervention de Christel BRICKA de l'association « Parents tout simplement »
  - « Comprendre mon enfant dans tous ses états », 4 sessions au choix : 30/01 & 12/03, 06/02 & 19/03, 13/02 & 26/03, 5/03 & 2/04.
  - « Apprendre à mon enfant à respecter les règles de vie », 2 sessions au choix : 9/04 & 7/05, 30/04 & 14/05.

La participation est de 10€ par soirée.

## Plus d'informations sur :

<http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>

## Quelques chiffres sur l'année 2018 :

- 446 assistants maternels dont 406 en activité
- Plus de 800 rendez-vous ou visites
- 14 samedis de permanence d'accueil au public
- Plus de 600 familles différentes touchées
- 156 ateliers d'éveil : participation de 105 assistants maternels et 220 enfants différents
- 48 soirées à thème (accompagnement professionnel, ateliers parents/enfants...)
- 15 samedis consacrés à la formation dans le cadre du plan de formation
- 550 personnes aux deux soirées ciné-débat avec le Cinéma « Le Trèfle » en septembre et octobre 2018

# PISCINE COUVERTE DE MUTZIG : PROJET DE RÉHABILITATION

*Après l'ouverture de la piscine « le Triangle » à DACHSTEIN, l'objectif est de mener des réflexions sur la réhabilitation de la piscine couverte de MUTZIG. En effet, cet établissement, ouvert en juillet 1981, est aujourd'hui particulièrement vétuste.*

Ce projet implique, au préalable, de définir certains éléments du futur établissement. En premier lieu, la possibilité de réhabiliter des installations actuelles a été écartée. La vétusté avancée du bâtiment entraîne des coûts de rénovation particulièrement élevés. Un nouvel établissement s'avère être une meilleure option, plus fonctionnelle et moins coûteuse. Des investigations sont en cours pour déterminer la localisation la plus optimale à proximité de la piscine actuelle.

En second lieu, il sera nécessaire de maintenir en fonction la piscine existante jusqu'à l'ouverture du nouvel établissement. La fréquentation actuelle, tant grand public, scolaire ou associative rend particulièrement délicate la fermeture de la piscine durant plusieurs mois. Différentes stratégies sont en cours d'élaboration pour concilier travaux et accès au public.

Et en dernier lieu, des réflexions sont menées pour déterminer le concept général du futur établissement de baignade. Certaines priorités ont pu être fixées :

- l'apprentissage et l'accueil des scolaires,
- le sport santé,
- le sport compétition,
- l'accueil des familles et les activités collectives,
- **et une nouveauté** : les loisirs aquatiques à vocation « détente et bien-être ».



Un espace « bien-être » est un investissement rentable à moyen terme permettant ainsi de réduire, pour la collectivité, le coût de fonctionnement global de la structure.

Pour cette nouvelle structure, différentes propositions ont été faites, comme la création de 3 bassins avec des fonctions dédiées (1 bassin sportif, 1 bassin d'activités, 1 bassin balnéo de loisirs-détente), une aire de jeux d'eau intérieure, en liaison avec une aire de jeux d'eau extérieure ou encore un espace bien-être structurant, privilégiant les aménagements à faible coût d'exploitation.

Si toutes ces options étaient retenues, la surface totale couverte serait de l'ordre de 3.500 m<sup>2</sup> pour un budget avoisinant les 15 millions d'euros TTC. Il pourrait être envisagé d'effectuer ce projet en deux tranches permettant ainsi de diminuer le recours à l'emprunt.



## CAMPING-CAR : DEUX NOUVELLES AIRES SUR LE TERRITOIRE

*Le camping-car est le moyen de locomotion privilégié pour des vacances en toute liberté. En 2018, le parc français compte plus de 455.000 véhicules. Or, environ ¼ des camping-caristes fréquentent rarement les terrains de campings, dans une volonté de rester autonomes. Ainsi pour répondre à cette spécificité et développer l'offre touristique, la Communauté de Communes a décidé d'implanter une première aire de service pour camping-car à Oberhaslach, ainsi que deux places de stationnement à Avolsheim.*

### Une aire de service à Oberhaslach

Cette première aire de service du territoire a été créée à proximité de la Salle polyvalente d'Oberhaslach. Elle est équipée d'une borne fonctionnant 24h/24 et permettant de réaliser la vidange des eaux noires et usées et le réapprovisionnement en eau potable.

Les jetons nécessaires à son utilisation sont vendus au tarif de 4 € l'unité. Ils sont disponibles en mairie et auprès des commerces du village : boulangerie, bureau de tabac, supérette et restaurants.

Une réflexion est par ailleurs en cours pour développer d'autres aires de service sur le territoire, notamment à Molsheim et à Mutzig.

### Une aire de stationnement à Avolsheim

Deux places de stationnement ont été créées sur le parking de la Gare à Avolsheim au premier semestre de l'année



2019. De dimension adaptée, ces emplacements permettent aux camping-caristes de disposer d'un petit espace à côté de leur véhicule, afin de pouvoir sortir tables et chaises et profiter

de cet espace qui leur est dédié.

### Pour les adeptes du camping ...

4 campings sont présents sur le territoire : Gresswiller, Molsheim, Oberhaslach et Still. Ces trois derniers proposent également une borne de vidange pour camping-cars.

## SENTIER SENSORIEL À OBERHASLACH : SENS'HASEL

*La Commune d'Oberhaslach, appuyée par la Maison de la Nature Bruche Piémont propose un sentier pieds nus d'environ 400 m jalonné d'étapes sensorielles à découvrir, déchaussé bien évidemment !*

Ce projet, avant tout ludique, est un moyen original de sensibiliser à l'environnement petit et grand. Le sentier sera l'occasion de fouler l'herbe fraîche, de franchir des obstacles (tronc d'arbre), de se rafraîchir dans la rivière, et de (re)découvrir la sensation des matières naturelles : boue, foin, sable, écorces d'arbres ou pommes de pin... Afin d'apporter une dimension pédagogique à la démarche, la Commune a entrepris de jalonner le sentier de 12 panneaux d'information sur différentes thématiques liées à la faune et à la flore.

En raison de l'intérêt clairement intercommunal de cette initiative, la Communauté de Communes a apporté son soutien financier par la prise en charge de la moitié du coût des panneaux d'information et de signalisation soit un montant de 8.965,00 € H.T.

L'accès au sentier se fait par le parking de la salle des fêtes, puis par une passerelle rejoignant la zone "Engelmatt". Ce sentier est accessible librement 7j/7. Pour en profiter pleinement, les beaux jours entre mi-avril et mi-septembre sont à privilégier.



# FORT DE MUTZIG - FESTE WILHEM II : PROJET D'ACQUISITION

*L'Association **Fort de Mutzig** est responsable de la restauration, de la conservation, de l'animation, des visites et de la gestion de la partie restaurée du monument éponyme. L'Association bénéficie depuis 30 ans d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du site. Aussi pour permettre à cette dernière de travailler sereinement et se développer, la Communauté de Communes s'est portée candidate à l'achat de la fortification auprès de l'Armée.*

## Une nouvelle compétence

Pour réaliser ce projet, la Communauté de Communes a été dotée de la compétence relative à l'acquisition, le développement et la gestion du Fort de MUTZIG, par arrêté préfectoral en date du 14 février 2017. Des discussions ont été engagées avec le 44<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions de Mutzig pour définir précisément l'emprise foncière qui sera cédée à la collectivité.

Par ailleurs, la Communauté de Communes a, d'ores et déjà, versé une subvention de 7.510 € TTC à l'association Fort de Mutzig pour mettre en conformité les installations avec un équipement d'alarme incendie. L'objectif est de garantir une évacuation sûre et rapide du public en cas de sinistre.

## Un projet à caractère franco-allemand

Un fort allemand situé en France, restauré conjointement par des Français et des Allemands, avec l'appui des autorités militaires françaises et des collectivités locales : le symbole est de première importance. Le positionnement franco-allemand de l'association du Fort de Mutzig est au cœur de sa démarche, près de 40% de ses membres sont allemands. Leurs recherches historiques portent autant sur les archives et documents français qu'allemands. Les visites et expositions, l'ensemble de l'affichage se font dans les deux



langues. Par ailleurs, de nombreux établissements scolaires programment systématiquement une visite du Fort dans le cadre de leurs partenariats européens.

## Un site unique à préserver

L'association souhaite faire classer le site afin de pouvoir léguer aux générations futures ce témoin historique de première importance. Elle souhaite également positionner le Fort de Mutzig comme la fortification majeure de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit là de la seule fortification allemande complète de cette époque, entièrement restaurée, et d'une richesse unique.

**Plus d'information : [www.fort-mutzig.eu](http://www.fort-mutzig.eu)**

# VOSGES RALLYE FESTIVAL DU 22 AU 24 AOÛT 2019

*Faire revivre les autos légendaires des rallyes des années 60 aux années 80 sur les routes qui ont forgé leur histoire, telle est la philosophie du **Vosges Rallye Festival**. Toutes les autos qui ont marqué le Championnat du Monde des Rallyes seront de retour en Alsace du 22 au 24 août 2019.*

Sans aucune pression de chronomètre ou de classement, ces merveilles, d'origine ou répliques, s'élanceront de Molsheim le jeudi 22 août pour trois jours de spectacle. Molsheim sera le point central de cet événement, puisqu'outre le podium, la ville accueillera durant les 3 jours le parc d'assistance que les concurrents rejoindront plusieurs fois par jour. C'est aussi à Molsheim que se déroulera l'épreuve de démonstration de clôture, le fameux road-show, tracé dans la zone Ecospace. La première auto s'élancera le samedi 24 août, à partir de 18h30, mais de nombreuses animations auront lieu dès le milieu de l'après-midi.

Plusieurs communes du territoire verront traverser ces gloires du passé. Le parcours de liaison passera en effet par Avolsheim, Dinsheim-sur-Bruche, Gresswiller et Dorlisheim. Comme chaque année, de nombreux pilotes de notoriété seront à nouveau au départ. Rappelons que lors des deux premières éditions, le Vosges Rallye Festival a accueilli Sébastien LOEB, Jean RAGNOTTI, Bruno SABY, Timo SALONEN ou Stig BLOMQVIST pour ne citer qu'eux. Alors rendez-vous les 22, 23 et 24 août pour un spectacle haut en couleurs !

**Plus d'information : [www.vosges-rallye-festival.com](http://www.vosges-rallye-festival.com)**

# 1909-2019 – BUGATTI, 110 ANS DE PASSION

L'année 2019 signe les 110 ans de la marque Bugatti mise en valeur de manière somptueuse avec la série limitée « Chiron Sport 110 ans ». Mais c'est également les 40 ans de l'association « Les Enthousiastes Bugatti Alsace » qui proposera plusieurs manifestations et expositions au fil de l'année.

## Un peu d'histoire...

C'est en 1909 qu'Ettore Bugatti acquiert, avec l'aide de partenaires, une teinturerie désaffectée à Molsheim pour y installer son usine et y créer des véhicules qui marqueront l'histoire automobile. Après la Première Guerre Mondiale, l'usine s'étend pour atteindre 150.000 m<sup>2</sup>, comprenant une fonderie, une forge, des ateliers d'usinage, des halls d'assemblage, des bancs d'essais de moteurs puis son propre atelier de carrosserie et de sellerie en 1930. L'année 1939 marquera la fin d'une ère. Jean Bugatti, successeur tout désigné, se tue accidentellement lors d'un essai dans la voiture qui venait de gagner Le Mans quelques semaines plus tôt. Après la Seconde Guerre Mondiale, l'usine s'orientera vers diverses activités de mécanique de précision. En 1963, l'entreprise « Hispano-Suiza » reprend la société, marquant le commencement de l'aéronautique à Molsheim. Ettore Bugatti aura employé près de 1.500 personnes sur le site et plus de 7.800 automobiles ont porté sa marque.

## La renaissance de Bugatti

En 1998, le groupe allemand Volkswagen acquiert les droits de la marque Bugatti pour la commercialisation de nouvelles automobiles d'exception et fonde la société « Bugatti Automobiles SAS ». Le groupe rachète également l'année suivante le Château Saint-Jean à Dorlisheim à la société Messier-Bugatti pour en faire son siège social. Le hall de



production, appelé « l'atelier », est achevé en 2005 et signe le début de la production de la VEYRON à Molsheim.

## La série limitée « Chiron Sport 110 ans »

Cette série, très limitée, puisque seuls 20 exemplaires seront construits, rend hommage à la France, berceau historique de la marque.

Le design fait la part belle à l'identité française tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bolide. Le dessous de l'aileron arrière porte le drapeau français sur toute sa largeur et les deux appuie-tête et les dossiers des sièges sport sont ornés de broderies avec le drapeau français.

Côté technique, le corps et la partie avant sont en fibre de carbone, la ligne Bugatti et le radiateur Bugatti typique en aluminium. La peinture mate bleu acier confère à cette Bugatti spéciale un caractère unique. Cette série spéciale dispose également d'un toit Sky View composé de deux panneaux de verre fixes au-dessus des sièges du conducteur et du passager.

## LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019

### EXPOSITION – Présentation publique de la bande dessinée « Bugatti... pour la beauté du geste »

Musée de la Chartreuse – Fondation Bugatti – Molsheim  
27 juillet-22 septembre 2019

### EXPOSITIONS thématiques - été 2019 -

« Ettore Bugatti insolite (mer, rail, air) »

« Le Talentueux Jean »

Cité de l'Automobile – Collection Schlumpf – Mulhouse

### EXPOSITION Trippelwagen – La parenthèse amphibie (1940-1944)

Hôtel de la Monnaie – Molsheim  
10 août-22 septembre 2019

### EXPOSITION artistique autour de la marque Bugatti

Hôtel de la Monnaie – Salle des Chanoines – La Metzsig - Molsheim  
27 juillet-22 septembre 2019

Vente aux enchères d'œuvres exposées le 22 septembre 2019

### 36<sup>ème</sup> Festival Bugatti Molsheim

6, 7 et 8 septembre 2019  
Animations Place de l'Hôtel de Ville à Molsheim le 7 septembre

Présentation publique des automobiles Bugatti participantes  
Molsheim le 8 septembre

